

Syndicat des

Vignerons

de la Drôme des Collines





Localisation...



Le vignoble est situé sur une dizaine de Communes bordées des AOP Crozes-Hermitage et Hermitage. Il est actuellement classé en IGP (Indication Géographique Protégée) sur la zone des Côtes du Rhône septentrionales.



Syndicat des Vignerons de la
Drôme des Collines





Une véritable Histoire régionale...

Il est possible de retrouver des traces de viticulture dans différents villages de la Drôme des Collines depuis l'installation des Romains, au Moyen-âge et jusqu'à la Renaissance, cela en parallèle de l'historique des AOP prestigieuses de la zone. Au 19ème siècle et jusqu'aux années 1930, le vignoble est structurée en très petites unités, les parcelles servant principalement à alimenter les cafetiers locaux. Dans les années 30, la nécessité de se regrouper répond à la concurrence de vins venus du sud. : Se créent alors 3 caves coopératives sur le secteur : la Cave de Saint-Donat, la Cave de Saint-Paul Les Romans, et la Cave de Tain l'Hermitage.

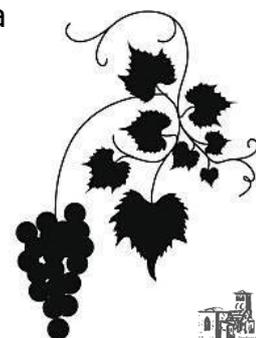


Photo des vignerons de la cave de Saint-Donat - 1930

A partir des années 30, la viticulture a dû alors s'orienter sur une viticulture plus spécialisée. Le vignoble de la Drôme des Collines a encore engagé une plus profonde mutation depuis une vingtaine d'années. Ce vignoble était constitué de nombreuses petites exploitations en polycultures qui exploitaient de petites parcelles de vignes (environ 1 ha). Depuis les années 2000, sous l'impulsion de la Cave de Tain, le vignoble s'est largement professionnalisé. Aujourd'hui, une quinzaine d'exploitations vivent de la viticulture comme culture principale. Sur le secteur, les opérateurs principaux sont 2 caves coopératives et des caves particulières.

Ainsi, depuis plusieurs années, les vignerons de la Drôme des Collines maîtrisent les opérations qualitatives comme l'ébourgeonnage, l'épillonnage (suppression des entre-cœurs), l'effeuillage et l'éclaircissage (maîtrise du rendement) qui sont réalisées chaque année comme sur les deux grandes sœurs AOP du secteur. Dans une logique qualitative, les rendements ont été revus à la baisse par rapport à la réglementation Vin de Pays (IGP) pour garantir une maturation et maturité optimale des raisins. En effet, le rendement du décret IGP Collines Rhodaniennes est fixé à 80 Hl pour les Blancs et Rouges. La réflexion sur la qualité des opérateurs de la zone induit des rendements qui tournent pour la plupart autour des 50 Hl, très proches des AOP voisines...

UNE VRAIE DEMARCHE QUALITATIVE !





Qui sommes-nous ?

A travers l'histoire commune de la région, le dynamisme d'un groupe, d'un secteur, ... Vignerons et Vignerones se sont regroupés et ont formé en 2014



LE SYNDICAT DES VIGNERONS DE LA DROME DES COLLINES



18

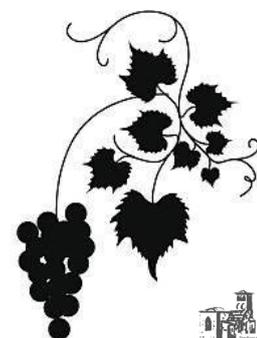
acteurs concernés par cette demande d'appellations, répartis sur tout le territoire de la Drôme des Collines : 2 caves coopératives, des caves particulières, ...

+ DE 40 FAMILLES DE VIGNERONS



4^{ème}

génération de producteurs pour certaines fermes, avec une histoire viticole ancrée dans les gènes des exploitations...





Que produisons-nous ?

4 cépages principaux et locaux :

- La Syrah pour les Rouges et les Rosés
- La Marsanne, la Roussanne et le Viognier pour les Blancs



76%

20%

4%



7 000 HL

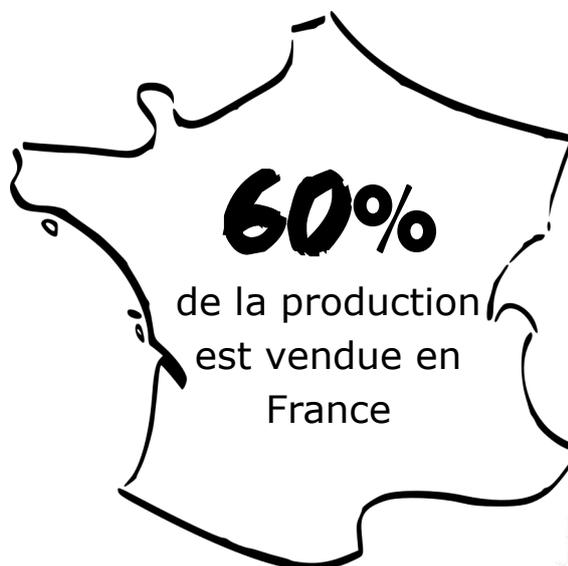
5 A 15 €

la bouteille...



60%

de la production est vendue en bouteille, 30% dans les caveaux pour une clientèle locale ou de passage...

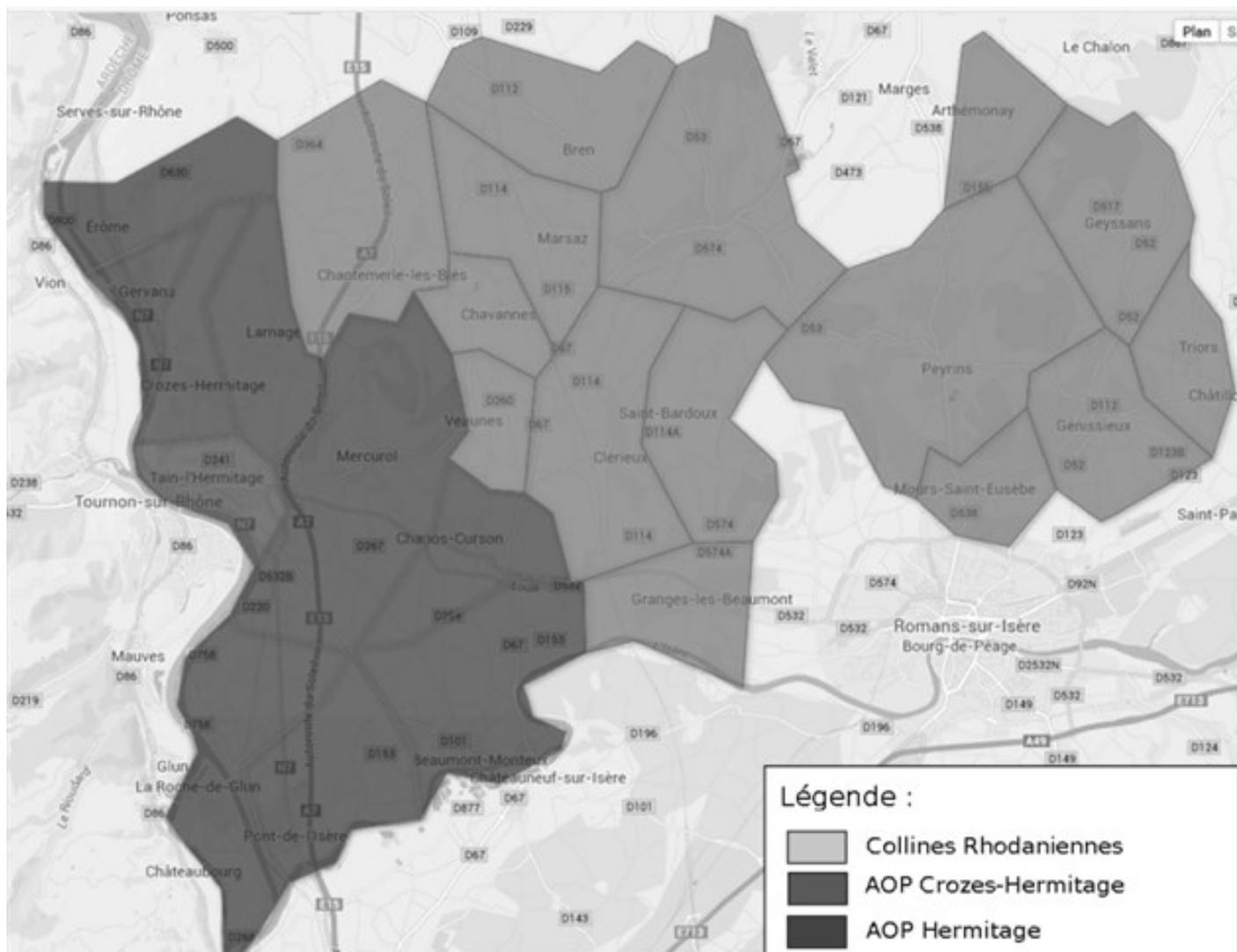


60%
de la production est vendue en France





Histoire de Terroirs...



+ DE 180 HA

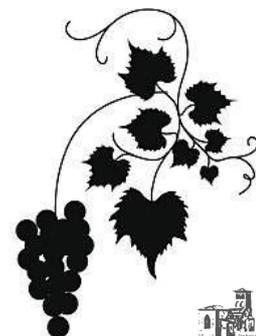
en production, 2 grands type de sol :

- sablonneux autour de Saint-Donat
- Sols riches en galet autour de Grange les Beaumont et Châteauneuf...

160 A 300M

d'altitude

SURFACE POTENTIELLE : 240 HA !





Pourquoi cette demande d'AOP ?



LE TERROIR

Les caractéristiques du secteur en demande de la zone AOP sont très proches d'un point de vue sol des grandes appellations voisines. Galets et sables font partie des sols à haut potentiel pour une production qualitative et représentative du terroir de la Drôme des Collines...

LES VIGNERONS

Depuis les années 2000, les pratiques des vignerons ont évolué pour chercher et rechercher toujours plus la qualité des vins produits : réduction des rendements, travaux à la vigne (taille, ébourgeonnage, épilonnage, ...), choix de la date des vendanges, ... Tout est déjà mis en œuvre comme sur une AOP...



LES VINS

Les résultats aux différents concours des Vignerons de la Drôme des Collines montrent que les vins produits ont un réel potentiel ! Les valorisations des vins sont comparables à l'AOP Côtes du Rhône, et bon nombre d'opérateurs locaux sont d'ores et déjà référencés chez de grands comptes...





Chronologie du dossier...



2018

- Rédaction de la lettre de mission
- Nomination des consultants
- Collecte des données sur les Côtes du Rhône
- Etudes de terrain pour analyse



2019

- Rédaction du rapport formateur
- Présentation des premiers travaux d'analyse



2020

- Finalisation du rapport formateur
- Présentation du rapport formateur à l'ODG Côtes du Rhône
- Fin août, **validation de ce rapport par les Côtes du Rhône**

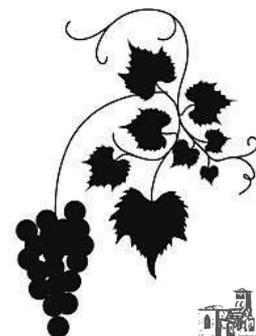


PREVISIONNELS

Novembre 2020 : Validation au Comité Nationale de l'INAO du rapport fondateur avec avis de l'ODG... Extension de la mission des consultants et experts pour l'examen des demandes d'intégration...

Fin 2020 : Début des travaux des experts et consultants pour les études parcellaires.

- Délai inconnu :
- Rendu du rapport d'étude à l'ODG
 - Validation de ce rapport par l'ODG
 - Validation du rapport par l'INAO





Nous contacter...

Les personnes présentes au Conseil d'Administration :

Raphaël Cros - Président

Fabrice Rousset - Vice-Président

Christine Pochon - Secrétaire

Betton Jean-Raphaël - Trésorier

Isabelle Mourvillier

Bernard Beaugiraud

Alexandre Defrance

Michel Schrol

Pascal Minodier



Contact :

Raphaël Cros

06 03 40 07 84

earlcroze@wanadoo.fr





Syndicat des Vignerons de la
Drôme des Collines

